

30 septembre 2011

Divulgence des numéros d'étudiant aux sites receveurs

Sommaire :

Dans les provinces où le formulaire de consentement HSPnet inclut une clause pour la divulgation des numéros d'étudiants aux organismes receveurs, chaque site peut activer cette fonction pour inclure le numéro d'étudiant de l'établissement éducatif dans l'assistant *Liste d'accès/sécurité*.

Généralités

Le formulaire de consentement standardisé de HSPnet, basé sur les politiques nationales de HSPnet, permet la divulgation du nom de l'étudiant seulement aux sites receveurs; le numéro d'étudiant de l'établissement éducatif n'est pas divulgué. Les sites receveurs peuvent produire une liste des noms des étudiants dans des stages confirmés depuis l'assistant *Liste d'accès/sécurité*, qui inclut un numéro identifiant unique à chaque étudiant. Cet identifiant unique peut être utilisé pour faire un suivi sur l'accès aux systèmes informatiques, aux bâtiments, et aux autres activités ou un numéro unique à chaque étudiant est nécessaire.

Une province peut choisir d'augmenter le formulaire de consentement standardisé pour permettre la divulgation du numéro d'étudiant utilisé par l'établissement éducatif, que ce soit un numéro spécifique à l'établissement, ou un numéro provincial (tel que le MELS au Québec). Si le formulaire augmenté est utilisé, les sites receveurs dans la province auront l'option d'utiliser le numéro HSPnet ou de recevoir le numéro d'étudiant utilisé par l'établissement éducatif.

Les sites receveurs peuvent afficher le numéro d'étudiant dans l'assistant *Liste d'accès/sécurité* si les conditions suivantes sont remplies :

- La province a adopté un formulaire de consentement augmenté qui inclut la divulgation du numéro d'étudiant
- Le site est configuré pour afficher les numéros d'étudiant (voir l'étape 3 plus bas)
- L'organisme demandeur a affecté l'étudiant à un stage, et le statut du stage est confirmé

Exigences pour les organismes demandeurs

1. Le numéro d'étudiant qui sera divulgué sera le numéro obligatoire entré dans l'écran **Maintenance** → **Étudiants** pour chaque registre d'étudiant. Le numéro alternatif (par ex. pour un établissement partenaire d'un programme collaboratif) n'est pas divulgué.

Modifier cette entrée

Noms: Nom:	Anderson *	Prénom:	Sally *
Nom de famille précédent:		Salutation:	
No. d'étudiant:	26456658 *	Nom d'utilisateur HSPnet:	HSP935
Courriel:	tctrans@shaw.ca		
Autre no. d'étudiant:	952A	→ Organisme demandeur:	UBC


2. Le nom et le numéro de l'étudiant sont divulgués aux sites receveurs quand le stage est confirmé. Vous devez donc vous assurer que les étudiants sont affectés et les stages confirmés avant l'échéance des sites receveurs qui ont besoin de cette information.

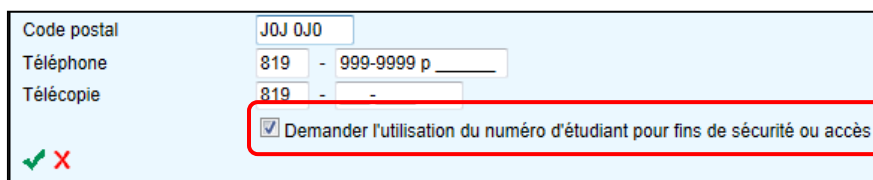


IMPORTANT : Le numéro d'étudiant n'est pas divulgué pour les étudiants entrés avec seulement leurs initiales dans HSPnet, car les initiales indiquent que l'étudiant n'a pas consenti à la divulgation des ses données aux sites receveurs.

Exigences pour les organismes receveurs


3. Chaque site qui a besoin des numéros d'étudiant doit activer cette fonction dans **Configuration** → **Sites**. Les coordonnateurs receveurs peuvent effectuer cette étape pour chaque site sous leur responsabilité :

- a. Cliquez Modifier  pour modifier l'entrée du site.



- b. Cochez la case « Demander l'utilisation du numéro d'étudiant pour fins de sécurité ou accès » et cliquez Sauvegarder .

4. Les numéros d'étudiant sont inclus dans l'assistant **Liste d'accès/sécurité** de votre menu des rapports.

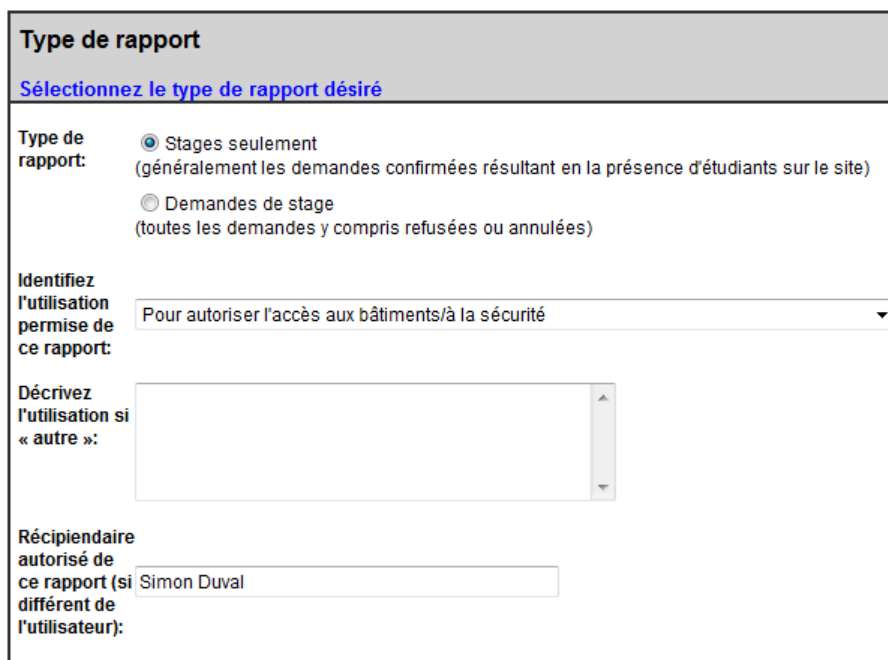
- a. Cliquez  pour construire un nouveau rapport, et sur le second écran entrez le nom du rapport et sa description, puis cliquez

Sauvegarder et lancer l'assistant



- b. Sélectionnez les dates de stage à venir (par ex. la session automne 2011) ou entrez les dates de votre choix puis cliquez **Suivant >**

- c. Dans l'écran du **Type de rapport**, sélectionnez l'une des utilisations permises des données des étudiants, telle que l'accès aux bâtiments ou la gestion des comptes d'utilisateur informatiques.



- d. Si le rapport sera livré à un autre individu, tel que le bureau de la sécurité, entrez le nom du récipiendaire ou sa position.

- e. Complétez les autres étapes de l'assistant pour produire une liste des stages confirmés.

Pour les sites configurés pour recevoir les numéros d'étudiant, le rapport inclut les détails du stage ainsi que les deux numéros d'étudiant :

Programme	Discipline	Sous-discipline	Cours	Ann. du prog.	Statut	Type de stage	Nom de l'étudiant	Prénom de l'étudiant	No. d'étudiant	Nom d'utilisateur HSPnet
SVDEC	Nursing	BNursing	SV631AMBU	3	Conf	Group	Lafrance	Stéphanie	12345678	HSP1156
SVDEC	Nursing	BNursing	SV631AMBU	3	Conf	Group	Langlois	Amélie	34567890	HSP1158
SVDEC	Nursing	BNursing	SV631AMBU	3	Conf	Group	Leblanc	Maurice	23456789	HSP1157

Rappelez-vous

- Les coordonnateurs demandeurs doivent affecter les étudiants et confirmer chaque stage pour divulguer le nom de l'étudiant ainsi que le numéro.
- Les coordonnateurs receveurs doivent activer chaque site qui nécessite l'utilisation du numéro d'étudiant.
- L'assistant *Liste d'accès/sécurité* effectue un suivi sur les utilisations permises des données des étudiants pour s'assurer qu'elles adhèrent aux politiques nationales de HSPnet. Pour plus d'informations sur le consentement des étudiants ou les politiques, naviguez à <http://hspcanada.net/fr/vieprivee/ressources.asp>.

L'équipe HSPnet
Réseau de gestion des stages en sciences de la santé
assistance@hspcanada.net
www.hspcanada.net